

# Permanences électoral(soci)ales : méfiance

*en bref*

Plus d'un an et demi avant les élections communales (prévues pour octobre 2006), les partis politiques ont déjà commencé leur campagne.

*D.D Zintégré,  
Comité de  
citoyens sans-  
emploi asbl,  
tél :  
0486.30.00.73.*

## 1. La saison des nouvelles permanences sociales

A l'elles, des candidates aux élections membres d'un parti d'opposition, proposent l'ouverture de permanences ELECTOR(SOCI)ALES à partir du mois de mars 2005, afin d'aider les citoyens à résoudre leurs problèmes sociaux. Subitement, à 20 mois des élections, ces candidates prennent conscience que des citoyens plus au moins défavorisés ont des problèmes, ont besoin d'aide, comme si pendant les 4 ans ayant suivi les élections précédentes la vie était rose et belle, que tout le monde était heureux, sans problème.

Avant chaque échéance électorale apparaissent ce genre de permanences, malheureusement, quelques semaines après les élections, si vous vous présentez à la permanence pour être informé du suivi de vos dossiers, vous risquez de vous trouver devant des portes closes.

Les politiciens sont des humains avec leurs qualités et défauts, en vrac : humanistes, arrivistes, individualistes, collectivistes, carriériste, etc. Certains réfléchissent réellement au bien-être des citoyens, ce sont souvent les moins médiatisés, ils sont les plus sincères et ce dans tous les partis démocratiques, selon leurs idées, ils cherchent réellement à améliorer les choses. Malgré leur bonne volonté, leurs représentants aux différents niveaux de responsabilité sont amenés à accepter, pour cause de coalitions et de compromis, des décisions contraires aux idées prêchées par le parti pendant la campagne électorale.

Ex : un(e) président(e) de CPAS qui est contre le statut de cohabitant, est bien obligé(e) d'appliquer la loi dans le CPAS dont il ou elle a la charge, ce qui n'empêchera pas les

militants du parti dont il ou elle est membre de se battre contre ce statut, pourquoi pas avec les associations et les syndicats ?

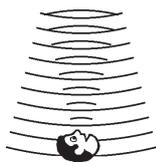
Les politiques ne sont pas tous pourris, mais ils oublient parfois l'essentiel de leur mission, qui est d'être au service des citoyens qui les ont élus pour prendre la responsabilité de réguler l'économique et le social afin de permettre à tous d'accéder aux droits constitutionnels: avoir un travail épanouissant ou des revenus de remplacement permettant de vivre dans la dignité, un logement décent, l'accès aux soins de santé, aux activités culturelles, etc.

## 2. Ne pas se tromper d'adresse...

Eradiquer la pauvreté n'est pas la priorité des différents gouvernements, soumis au chantage à l'emploi des multinationales, qui malgré les milliards de cadeaux en exonération de cotisations sociales, n'embauchent pas et pratiquent des stratégies de suppression d'emploi et de fermeture de siège afin d'augmenter la valeur de leurs actions cotées en bourse.

Les permanences ELECTOR(SOCI)ALES, servent surtout d'attrape-voix, spécialement lors d'élections de proximité comme les élections communales, c'est le clientélisme. Ne confiez jamais de documents originaux à ces permanences, il vous sera d'autant plus difficile de les récupérer après la fermeture de celle-ci, ne leur donnez que des photocopies. Certains candidats pourront peut-être vous aider, c'est une piste parmi d'autres, mais ce n'est pas une piste sûre.

Les associations collaborant avec le CSCE et le MOC sont toujours à votre disposition, afin de vous informer et de vous aiguiller vers les services compétents en matière de CPAS, logement, chômage, emploi, santé, énergie, médiation de dette, culture, enseignement, etc. Ces associations ont une longue expérience, sont toujours ouvertes, pas seulement pendant les périodes préélectorales. Adressez-vous à elles, plutôt qu'à des candidats aux élections, qui même si ils veulent vous aider, devront quand même passer par les personnes compétentes.

  
**Echos 3**

### 3. Post-scriptum

L'article ci-dessus a été écrit en janvier 2005, donc bien avant l'affaire Anne-Marie Lizin, présidente du Sénat et bourgmestre de Huy. Pour rappel : en mars 2005 Anne-Marie Lizin écrit une lettre à une juge, pour tenter d'influencer son verdict dans une affaire de garde d'enfant.

Ayant reçu la mère des enfants lors d'une permanence ELECTOR(SOCI)ALE, la bourgmestre de Huy tente d'influencer la décision de la juge en faveur de sa « cliente » car c'est bien cela qu'il s'agit, du clientélisme. Lors d'une permanence, nous n'entendons que la parole de la personne qui vient nous consulter, il faut donc être prudent.

Aux permanences du CCSE c'est différent. Si, lors d'un témoignage, je considère qu'un droit n'a pas été accordé, par exemple par le CPAS, à un usager, je vais contacter d'abord l'assistant(e) social(e) afin de savoir pourquoi le droit n'a pas été accordé, et, selon le cas, après avoir écouté l'argument de l'AS, soit

- informer la personne pourquoi elle n'a pas obtenu le droit selon les informations que j'ai,
- la conseiller de demander une audience au conseil spécial du CPAS
- ou la diriger vers un bureau d'aide juridique (gratuit selon les critères de revenus)

Et bientôt, j'espère, la diriger vers le service de médiation fédéral CPAS dont le projet de loi est en cours de rédaction. Une journée portes ouvertes sera organisée dans les CPAS en octobre prochain, afin d'expliquer leur rôle et leurs possibilités d'action aux citoyens<sup>1</sup>.

Les personnes qui organisent des permanences sociales n'ont pas à juger les adversaires de leurs « clients », mais bien à les aider à obtenir leurs droits dans le cadre des lois et règles établies, que ce soit pour des raisons d'empathie ou de clientélisme politique. Si certaines règles et lois sont mauvaises, les associations et les formations politiques doivent agir collectivement pour les changer.

Anne-Marie Lizin n'a entendu que la version



BER

de sa « cliente », si par exemple c'était le père des enfants qui avait fait appel à ses services, aurait-elle pris fait et cause pour lui ? Tenter d'influencer un juge est un préjugé sur l'intégrité de celui-ci, le juge entend les deux parties d'un conflit, c'est en ayant entendu les arguments de chacune qu'il livrera son verdict. Si une des parties considère que la décision est injuste, il reste toujours la possibilité d'aller en appel.

Les politiciens ne connaissent pas (pas plus que nous) tous les points de Droit, la seule aide qu'ils peuvent donc apporter est de diriger les citoyens vers des associations et des services juridiques expérimentés et documentés.

Les responsables politiques ont pour mission de veiller au bien-être de tous et non de privilégier des individus.

Le comportement d'Anne-Marie Lizin est un exemple des dérives clientélistes de candidats aux élections, qui confondent responsabilité et (abus de) pouvoir, qui se croient supérieurs à la justice et au-dessus des lois.



Comité de citoyens sans-emploi asbl  
Permanences :  
**mercredi de 15 à 17 h**  
**579 ch. de Boondael - 1050 Bxl**  
**jeudi de 15h30 à 17h30**  
**47 rue Malibran - 1050 Bxl**

Tel : 0486 30 00 73